

BADGE ET PORTE-BADGE DE PRESSE 2019

Nom du média : _____

Adresse : _____

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter : _____

Adresse e-mail (obligatoire) : _____

JOURNALISTES BENEFICIAIRES

Porte-badge (en cuir) + badge 2019 : 44,20 €

N° CARTE	NOM ET PRENOM	Réservé à la Commission

Soitporte-badge(s) x 44,20 € =

Badge 2019 : 6,10 € (destiné aux journalistes possédant déjà le porte-badge)

N° CARTE	NOM ET PRENOM	Réservé à la Commission

Soitbadge(s) x 6,10 € =

Vous communiquez ici à la Commission des données personnelles nécessaires au traitement de la commande de vos collaborateurs. Ils peuvent exercer un droit à la rectification de celles qui sont erronées, incomplètes ou à mettre à jour. Lorsqu'elles sont collectées et traitées par la CCIJP sur la base de leur consentement (ex. : à des fins de communication institutionnelle), ils peuvent revenir sur celui-ci à tout moment. Lorsqu'elles ne sont pas indispensables au traitement des demandes de carte actuelles ni aux demandes à venir, au respect des obligations et des droits des tiers et au plein accomplissement de la mission de la Commission, ils peuvent demander leur effacement ou la limitation de leur traitement. La Commission veille à limiter leur conservation en fonction des finalités et des durées de prescription applicables à sa mission. Vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la CCIJP et les modalités de mise en œuvre de ces droits sur www.ccijp.net

BRASSARD « TECHNICIEN » 2019

Le brassard : 38,10 €

Pour les premières demandes, joindre la photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour recto/verso).

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN	Réservé à la Commission

Soit brassard(s) « technicien » x 38,10 € =

RECAPITULATIF DE LA COMMANDE :

Porte-badges complets journalistes : _____ €

Badges : _____ €

Brassards « technicien » : _____ €

TOTAL : _____ €

Règlement par virement bancaire à la CCIJP (en précisant **OBLIGATOIREMENT** le nom du média) :

IBAN FR18 2004 1000 0104 2137 6Y02 043 – BIC PSSTFRPPPAR

Règlement par chèque joint à l'ordre de la CCIJP

Nom et signature du représentant de l'employeur :

Cachet de l'entreprise :

Nota bene

Il est rappelé que la demande de porte-badge est facultative. Celui-ci n'est cependant valable qu'accompagné du badge correspondant à l'année en cours et renouvelable chaque année.

Ce porte-badge peut également être fourni aux journalistes titulaires de la carte professionnelle délivrée par les services de la presse étrangère.

Dans ce cas, il est impératif de joindre une photocopie, recto/verso, de cette carte validée.